

DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 8 FEVRIER 2016

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 30
Pouvoirs : 6
Votants : 36

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 02 février 2016

Le 8 février 2016, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard GRISON, Président, au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Marie Jeanne BEGUET, Christine CIOLFI, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Dominique DESFORGES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Raymond MOUSSY, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Absents excusés : Christian BAISE, Nathalie BARDE (pouvoir à Jacky DUTRUC), Hubert BONNET (pouvoir à Béatrice GUERIN), Noël CHEYNET (pouvoir Dominique VIAL), Chantal NOEL (pouvoir Yves DUMOULIN), Etienne SERRAT (pouvoir Christine CIOLFI), Claude TRASSARD (pouvoir à M. PECHOUX).

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Roger CHORIER (Civrieux), Michel DUROUSSIN (Rancé), Pierre LUCIDOR (Toussieux).

Secrétaire de séance : Brigitte COULON

OBJET : FINANCES – Avance sur Subvention – Association VSDI

Monsieur Richard SIMMINI, Vice-Président en charge du développement économique, de l'Emploi et de la Formation informe le Conseil que l'association VSDI soutient la création d'entreprises à travers l'attribution de prêt relais. Elle est financée par des participations des collectivités locales, définies par un barème selon le nombre d'habitants.

Afin de faire face à ses charges de fonctionnement et dans l'attente du vote du budget, l'association sollicite une avance sur la subvention 2015 à hauteur de 9 000 € (50 % de la subvention attendue pour 2016). Pour mémoire, la CCDSV a attribué à l'association 18 200 € en 2015.

Il est rappelé que l'attribution annuelle se fait au regard du budget prévisionnel de l'année et des résultats de l'année antérieure que l'association présente à l'appui de sa demande de subvention. Cette avance ne préjuge donc pas du montant de l'attribution pour 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** le versement d'une avance forfaitaire de 9 000 € à valoir sur l'attribution de la subvention de fonctionnement annuelle 2016 à l'association VSDI.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20160208-2016C03-FI

Affichage le :

1 2 FEV. 2016

1 2 FEV. 2016

A Trévoux, le 08/02/2016

Le Président,
Bernard GRISON

